



# Élections du Conseil d'Administration MALAKOFF MEDERIC RETRAITE AGIRC

## L'affaire AGIRC-ARRCO... vous vous souvenez ?

Le 18 mars dernier, un accord AGIRC/ARRCO, impliquant la baisse du rendement de l'AGIRC et son alignement avec l'ARRCO a été signé.

- **Diminution des pensions de Retraite !**
  - Pour les Cadres et l'Encadrement, la différence est de taille : le rendement est passé de 6,712 à 6,59 euros pour 100 euros de cotisation, soit une baisse significative de 1,76 %.
- **Limitation des majorations familiales !**
  - Le plafonnement relatif aux majorations familiales permet d'économiser 2,5 milliards d'euros sur la période 2010- 2030 dont 2 milliards sur le dos de l'AGIRC !
- **Quant à nos amis retraités, en raison de la signature de l'accord du 18 mars 2011, leurs retraites ont été « valorisées » de 0,41%, au lieu de 2,11% prévu initialement !**



**NÉGOCIATIONS  
AGIRC / ARRCO**

**Un projet d'accord toxique !**

La CFE-CGC refuse de signer le projet d'accord validé par certains syndicats...

Le texte proposé par le Medef :



- accepte le passage de l'âge de la retraite de 60 à 62 ans et de 64 à 67 ans pour le tiers privé - un milliard de blocs pour certains - il y a quelques mois seulement.
- refuse toute nouvelle baisse des cotisations, ce qui conduit mécaniquement à un effacement programmé des pensions de retraite du privé.
- pénalise les retraités AGIRC en les spoliant de 7,4 milliards d'euros d'ici à 2030 par une incidence rétroactive du point (0,41 % au lieu de 2,11 % au 2011). L'ajustement primaire des signataires porte atteinte à notre modèle social.
- plafonne les majorations pour enfants à 1 000 euros par an à l'AGIRC et à l'ARRCO. Une sécurité sociale pour l'encadrement.
- bloque les majorations AGIRC à 10 % pour 3 enfants et plus, pour les points acquis à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012. Les familles nombreuses approuvent !
- valide la priorité de l'AGFF jusqu'en 2018. Jeu de dupes pour ceux qui font semblant de croire qu'elle n'aurait pas été prolongée de votre façon.

Qui peut accepter un accord comme celui-ci, à part ceux qui veulent détruire l'AGIRC en nous jetant dans les griffes des assureurs privés ?

SOLIDAIRES ET RESPONSABLES,  
ENSEMBLE CONSTRUISONS L'AVENIR !

Malakoff-Médéric 29 mars 2011

## CFDT, FO et CFTC ont osé signer cet accord...

Ceux-là même qui, à longueur d'années et d'élections, prétendent défendre « l'ensemble » des salariés!...  
Il y a donc ceux qui prétendent... et ceux qui, comme la CFE-CGC, agissent pour défendre  
**TOUS LES SALARIÉS, Y COMPRIS LES CADRES !**

**Aujourd'hui, le futur de votre retraite dépend de votre vote !**

**En Votant CFE-CGC vous élirez des  
Administrateurs qui défendent  
l'Encadrement !**

**SOLIDAIRES ET RESPONSABLES, ENSEMBLE  
CONSTRUISONS L'AVENIR !**

*Au dos, le calendrier, les modalités de vote et Vos candidats* 

# CALENDRIER prévisionnel des élections

Entre le 14 et le 20 avril 2012	Envoi aux électeurs des matériels de vote
10 mai 2012	Date limite de réception des votes
14, 15 et 16 mai 2012	Dépouillement des votes sous contrôle de la commission électorale et d'un huissier de justice. Proclamation des résultats par la commission électorale.
21 mai 2012	La CFE-CGC doit désigner ses délégués à l'assemblée générale proportionnellement aux résultats des élections des administrateurs.

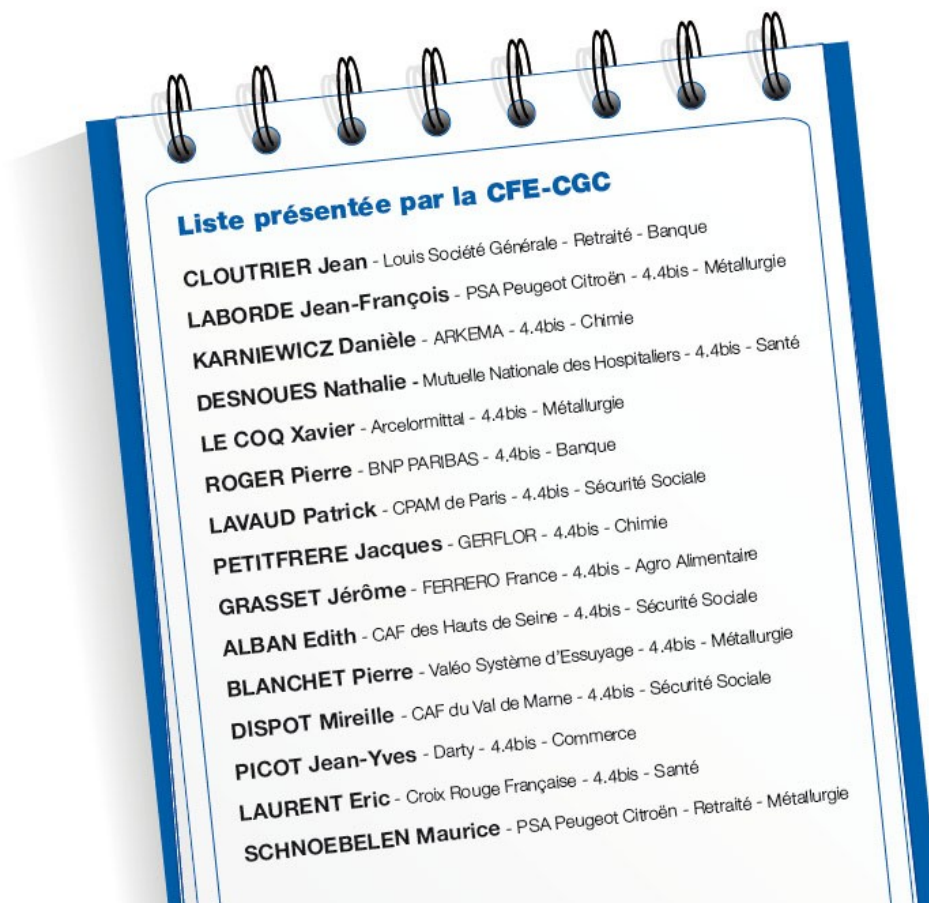
## Modalités de Vote :

L'élection des administrateurs a lieu dans le cadre national, une seule circonscription de vote étant constituée à cet effet.

### **Le vote s'effectue par correspondance uniquement !**

Les électeurs recevront le matériel de vote (bulletins de vote) ainsi qu'une notice d'information leur précisant les modalités d'expression de leur vote.

## Vos Candidats :



**SOLIDAIRES ET RESPONSABLES, ENSEMBLE  
CONSTRUISONS L'AVENIR !**

Mulhouse le 12 avril 2012